



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR AVENIR EURO

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

[lbpam.com](https://www.lbpam.com)

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

Degré d'exposition minimum de l'OPCVM aux marchés des actions des pays de la zone euro: 75 %.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- Chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Net Return EUR (dividendes inclus), en respectant un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel.
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de MSCI EMU Net Return EUR, sous contrainte d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché.

L'indice MSCI EMU Net Return EUR est représentatif des 240 plus grandes capitalisations de la zone euro. Cet indice est libellé en euro, et valorisé avec les cours de clôture.

La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. L'indice présenté est consultable dans www.msci.com.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence, dans le respect d'un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPCVM au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de cet indice est MSCI Inc. À la date de dernière mise à jour du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: msci_EU_Benchmark_Regulation@msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

¹ L'indice MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) représente les sociétés de large et moyenne capitalisation des 10 pays développés de l'Union économique et monétaire européenne. Il couvre environ 85 % de la capitalisation boursière flottante de l'Union économique et monétaire européenne. L'indice MSCI EMU inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice est calculé et publié par son administrateur MSCI. L'indice MSCI EMU est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit / n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.msci.com/indexes>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative.

Les décisions d'investissement sont prises par la Société de Gestion, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne;

L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la Société de Gestion.

Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles: l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles.

- **allocation des valeurs** via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de Gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme.

Ce moteur, fondé sur l'analyse de la Société de Gestion que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: Value, Size, Growth, Momentum, Quality...).

L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la Société de Gestion.

La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court terme et de long terme des styles.

- **niveau d'exposition** aux actions du marché de la zone euro: ajuster à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90 %,110%] ;
- **stratégies optionnelles**: mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP investit en permanence au moins 75 % de son actif en une sélection d'actions de la zone euro, de moyennes ou grandes capitalisations, principalement de grandes capitalisations, appartenant à l'indice MSCI EMU Net Return EUR suivant la procédure de gestion décrite ci-dessus. Le FCP investira également, dans une limite de 20 %, dans des certificats (produits ne comprenant pas de dérivés mais répliquant physiquement des paniers d'actions).

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les investissements en instruments du marché monétaire (bons du trésor, TCN, OPCVM et FIA principalement) pourront être utilisés à titre accessoire dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie ou en tant que supports d'attente, en période de fortes souscriptions par exemple.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son l'acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en FIA et OPCVM.

Le portefeuille est investi en OPC actions et des OPC indiciels cotés.

Les OPC monétaires pourront être utilisés à titre accessoire dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie ou en tant que supports d'attente, en période de fortes souscriptions par exemple.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque défini.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON.

2. Instruments financiers dérivés

Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement).

Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :

- ☒ Action / indices
- ☐ Taux
- ☒ Change
- ☐ Crédit

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☒ Swaps - Forwards
- ☒ Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture ou exposition du risque de change
- ☒ Couverture ou exposition actions

Les contrats à terme sont utilisés en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux marchés.

Les options consistent en des positions acheteuses ou vendeuses pour ajuster l'exposition du portefeuille aux marchés.

Les swaps sont utilisés pour exposer/couvrir le portefeuille aux marchés sous-jacents. Les total return swap ne font pas partie de ces instruments

Le FCP n'aura pas recours au Total Return Swap.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de l'OPCVM.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Le fonds n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille, le fonds n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions rachats...) dans la limite de 10 %.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions de pays de la zone euro". À ce titre, les risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti du risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs et qu'une perte en capital n'est pas à exclure.
- **Risque actions** : en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le porteur est exposé au risque des actions de manière importante, le niveau d'investissement en actions de la zone Euro étant égal ou supérieur à 75 % et la valeur du Fonds peut baisser significativement.
- **Risque lié aux modèles multicritères** : Les processus d'allocation (exposition au marché/sélection de titres) du FCP repose sur l'élaboration de modèles multicritères développés par LBP AM permettant d'identifier des signaux d'achat ou de vente sur la base de résultats statistiques. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Néanmoins, l'impact de ce risque sur le niveau de la Valeur Liquidative est limité car ces modèles sont utilisés comme outils d'aide à la décision et non comme décision finale dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.
- **Risque de change ou à des marchés autres que ceux de la zone euro** : Le FCP peut être soumis à un risque de change ou à des marchés autres que ceux de la zone euro à titre accessoire, sur les éventuels placements réalisés hors zone Euro et donc dans une devise autre que la devise de comptabilisation du FCP. La valeur de la part du FCP peut baisser si la devise de ces placements baisse face à l'euro avec une amplitude plus forte que l'évolution du titre acheté en devise locale.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés)** : le FCP est exposé à titre accessoire au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Marchés

Les marchés européens clôturent l'année 2024 en hausse, avec le STOXX 600 qui affiche une performance de + 6,0 %. Le rallye haussier du début d'année, porté par les espoirs d'un cycle de baisses de taux marqué et par de bonnes publications de résultats annuels (2023) et T1 2024, a été compensé par des inquiétudes économiques, politiques et géopolitiques qui se sont accentuées au cours du S2: La crise politique en France et en Allemagne, l'élection de Donald Trump accompagnée de menaces de droits de douane, l'extension de la guerre au Moyen-Orient, l'escalade internationale de la guerre en Ukraine, une détérioration de l'activité économique européenne ou encore la faible consommation chinoise ont pesé sur le sentiment des investisseurs européens.

Le CAC (- 2,15 %) est l'indice qui a le plus souffert parmi les grandes places économiques européennes, impacté par l'augmentation de l'instabilité politique française, mais aussi par sa dominante sectorielle du Luxe qui a été fortement pénalisé par le ralentissement de la consommation chinoise. Aux États-Unis, l'année boursière a été à l'opposé de celle de l'Europe, avec des records sur les principaux indices américains (S&P 500: + 23,3 % ; Nasdaq: + 24,9 %). Les investisseurs ont dans un premier temps anticipé un cycle de baisses de taux, qui a pris plus de temps à se déclencher que prévu, sans que cela n'inquiète particulièrement les investisseurs, car les données de l'activité économique américaine sont restées très solides (PIB T2: 3 % YoY, PIB T3: 3,1 % YoY). L'élection de Donald Trump a ensuite soutenu les marchés américains, plus particulièrement les secteurs de la technologie et de la finance, grâce aux potentielles mesures que Donald Trump pourrait instaurer dès janvier, telles que des dérèglementations importantes et une baisse d'imposition des sociétés.

Les banques centrales, ont globalement assoupli leurs politiques monétaires au cours de l'année, avec des baisses plus ou moins importantes en fonction des régions et de leur progression dans la réduction de l'inflation, ainsi que de leurs problématiques internes. La BCE a baissé ses taux de - 100 pdb en 2024 (à 3 %), soutenue par une baisse de l'inflation plus marquée que prévu et par une croissance plus faible qu'attendue. Christine Lagarde a estimé que de nouvelles baisses de taux sont à prévoir pour 2025 si l'inflation se stabilise au niveau des 2 %, afin de soutenir la croissance. La Fed, quant à elle, n'a déclenché son cycle de baisses de taux qu'en septembre, avec une baisse de - 50 pdb, en raison d'une inflation plus résiliente que prévu et de solides chiffres économiques. La Fed a ensuite abaissé ses taux de - 25 pdb lors des deux dernières réunions de l'année, portant le total à - 100 pdb en 2024 (4,25- 4,50 %). Bien que des baisses de taux aient eu lieu lors des trois dernières réunions, Jérôme Powell s'est montré plus prudent quant à de nouvelles baisses de taux en 2025, révisant ses prévisions à la baisse pour ne prévoir plus que 2 baisses de taux en 2025 au lieu de 4 précédemment. La BOE a été plus modérée en abaissant ses taux de seulement - 50 pdb (à 4,75 %), alors que les craintes d'une remontée de l'inflation due à l'annonce du budget du nouveau gouvernement subsistaient. En Asie, la BOJ a relevé ses taux d'intérêt pour la première fois depuis 17 ans, en augmentant de + 35 pdb pour atteindre 0,25 % en 2024. La PBOC a, pour sa part, annoncé de nombreux plans pour stimuler la croissance et soutenir le marché immobilier, dont l'abaissement de ses taux préférentiels de prêt à 3,1 %, soit une baisse totale de - 35 pdb sur l'année.

Sur le plan économique, la désinflation se poursuit dans la zone euro, passant de + 2,6 % en janvier à + 1,7 % en septembre, avant de légèrement rebondir à + 2,2 % en novembre. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des prix de l'énergie et à l'inflation des services. En revanche, les signaux sont plus négatifs du côté de la croissance, avec un PMI composite qui a commencé l'année en zone de contraction (47,9 en janvier) et qui a fini l'année dans cette même zone de contraction (49,5 en décembre), montrant ainsi une certaine fragilité de l'économie. Bien que le PIB ait légèrement augmenté entre le T4 2023 (+ 0,1 % YoY) et le T3 2024 (+ 0,9 % YoY), il reste à des niveaux très faibles. Aux USA, l'inflation a baissé plus modérément, passant de + 3,1 % YoY en janvier à + 2,7 % en novembre. Le PCE, indice préféré de la Fed, est quant à lui resté stable entre janvier et novembre à + 2,4 %. D'un point de vue de l'activité économique, le PIB et le PMI composite ont nettement augmenté sur l'année, renforçant la confiance des investisseurs dans la première économie mondiale. Enfin, du côté de l'Asie, la Chine a dévoilé de nombreuses mesures pour relancer son marché immobilier et soutenir la croissance, dans le but d'atteindre son objectif de + 5 % de PIB en 2024. Pour l'instant, les données économiques se sont légèrement détériorées, le PIB atteignant + 4,6 % YoY au T3, contre + 5,3 % au T1. En revanche, la déflation observée jusqu'en janvier s'est arrêtée pour laisser place à une inflation de + 0,2 % YoY en novembre.

Performances

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, le MSCI EMU Net Total Return EUR a enregistré une performance de 9,5 %.

Les secteurs ayant eu les meilleures performances sont les secteurs de la Technologie (+ 45 %), de la Consommation discrétionnaire (+ 37 %) et des Banques (+ 29 %).

Les secteurs ayant eu les plus mauvaises performances sont les secteurs des Biens de consommation personnelle (- 16 %), du Transport (- 10 %) et de l'Énergie (- 10 %).

Les titres ayant eu les meilleures performances sont: Siemens Energy (+ 320 %), UCB (+ 146 %), Rheinmetall (+ 117 %), Banco BPM (89 %) et Alstom (+ 88 %).

Les titres ayant eu les plus mauvaises performances sont: Neste (- 60 %), Carl Zeiss (- 54 %), Umicore (- 52 %), STMicroelectronics (- 46 %) et EDP Renovaveis (- 45 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI EMU dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds	Indice de référence
Sur 1 an	9,36 %	9,49 %
Sur 3 ans	13,10 %	13,83 %
Sur 5 ans	35,99 %	37,64 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	3 534 671,05	4 164 047,39	7 698 718,44
ASML HOLDING NV NA EUR	717 604,99	1 093 358,77	1 810 963,76
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	788 690,67	698 065,81	1 486 756,48
TOTALENERGIES SE FP EUR	449 221,16	942 676,43	1 391 897,59
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE UW USD	628 867,73	691 532,86	1 320 400,59
IBERDROLA SA SQ EUR	523 617,23	791 445,43	1 315 062,66
SAP SE GY EUR	655 278,33	619 533,18	1 274 811,51
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	549 092,02	666 337,87	1 215 429,89
SIEMENS AG-REG GY EUR	487 560,94	652 206,16	1 139 767,10
AIRBUS SE FP EUR	390 946,26	736 237,35	1 127 183,61

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 101,27 % selon la méthode de l'engagement,
- 101,20 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /
Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et
montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de
contrepartie**

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Futures sur indice, options sur indices, options sur actions).

À fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,016598 %.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan actif (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	20,274,729.53
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20,274,729.53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	253,069.44
OPCVM	253,069.44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	1,959.10
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	20,529,758.07
Créances et comptes d'ajustement actifs	13,580.30
Comptes financiers	5,957.56
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	19,537.86
TOTAL ACTIF I+II	20,549,295.93

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	18,787,565.21
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1,757,572.53
Capitaux propres I :	20,545,137.74
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	20,545,137.74
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4,158.19
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	4,158.19
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	20,549,295.93

Compte de résultat (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	774,458.29
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	261.10
Sous-total Produits sur opérations financières	774,719.39
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-173.83
Sous-total charges sur opérations financières	-173.83
Total Revenus financiers nets (A)	774,545.56
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-27,331.37
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-27,331.37
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	747,214.19

Compte de résultat (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-71,417.22
Sous-total Revenus nets I = C + D	675,796.97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	3,415,799.25
Frais de transactions externes et frais de cession	-75,407.99
Frais de recherche	-4,051.62
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	3,336,339.64
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-360,937.63
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	2,975,402.01
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1,983,065.27
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-1,983,065.27
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	89,438.82
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-1,893,626.45
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1,757,572.53

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- Chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Net Return EUR (dividendes inclus), en respectant un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel.
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,832.44	2,271.74	2,002.73	2,349.61	2,569.42
Actif net (en k EUR)	18,031.21	22,231.27	19,937.28	23,021.53	20,545.14
Nombre de titres					
Parts C	9,840	9,786	9,955	9,798	7,996

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- valeurs réalisées nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-60.23	207.57	-35.48	16.04	372.11
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	29.48	44.15	67.26	57.69	84.51

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2^e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Durée minimale de placement recommandée	Montant minimum de souscription
FR0007031653	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	5 ans	une part

La Société de Gestion pourra également souscrire pour son compte propre.

Le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas aux souscriptions effectuées pour son compte propre par la Société de Gestion.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les titres cotés: à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une SICAV), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures: cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options: cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC: ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme: réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme: ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux:

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle): ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux / Barème	
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,25 % TTC maximum	
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	
3.	Commissions de mouvement	Assiette	Société de gestion	Dépositaire
		Transaction / Opération	Néant	Néant
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant	

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP. Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Frais de recherche

- 0.06 % TTC maximum de l'actif net.

Les frais de recherche sont provisionnés sur chaque VL sur la base d'un montant communiqué par la société de gestion.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	23,021,533.61
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	88,760.54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-4,665,644.95
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	747,214.19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3,336,339.64
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1,983,065.29
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	20,545,137.74

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	35
Nombre de titres rachetés	1,837
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0007031653	C	Capitalisation	EUR	20,545,137.74	7,996	2,569.42

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Fr	De	Nl	It	Es
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	20,274.73	7,384.33	4,472.69	2,827.86	1,983.44	1,363.36
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Opérations de cession sur	-	-	-	-	-	-
instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN						
Futures	195.24					
Options	67.64					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	20,537.61					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par niveau maturité			Décomposition par de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5.96	-	-	-	5.96
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	5.96

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5.96	-	-	-	-
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	5.96	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD	CHF	GBP	DKK
ACTIF				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0.27	0.11	0.00	0.00
PASSIF				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-
HORS-BILAN				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	0.27	0.11	0.00	0.00

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	1,959.10	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	13,580.30	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
Total						

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	13,580.30
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	13,580.30
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	2,299.67
Autres créditeurs divers	1,858.52
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	4,158.19

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	27,331.37	0.12
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	675,796.97
Sommes distribuables au titre du revenu net	675,796.97
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	675,796.97
Total	675,796.97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,975,402.01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	2,975,402.01
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2,975,402.01
Total	2,975,402.01
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				20 274 729,53	98,68
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				20 274 729,53	98,68
ABN AMRO BANK NV-CVA	1 829,00	14,89	EUR	27 233,80	0,13
Banques et assurances					
ACCIONA SA	640,00	108,70	EUR	69 568,00	0,34
Construction et matériaux de construction					
ACCOR SA	3 778,00	47,04	EUR	177 717,12	0,87
Hôtellerie - Loisir					
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	5 185,00	48,44	EUR	251 161,40	1,22
Construction et matériaux de construction					
ADP	840,00	111,70	EUR	93 828,00	0,46
Construction et matériaux de construction					
AEGON LTD	14 882,00	5,72	EUR	85 125,04	0,41
Assurances					
AGEAS	5 120,00	46,90	EUR	240 128,00	1,17
Assurances					
AIB GROUP PLC	16 590,00	5,33	EUR	88 424,70	0,43
Banques et assurances					
AIR LIQUIDE SA	1 073,00	156,92	EUR	168 375,16	0,82
Produits Chimique					
AIR LIQUIDE SA	45,00	156,92	EUR	7 061,40	0,03
Produits Chimique					
AKZO NOBEL N.V.	4 186,00	57,96	EUR	242 620,56	1,18
Produits Chimique					
ALLIANZ SE-REG	860,00	295,90	EUR	254 474,00	1,24
Assurances					
ARKEMA	1 037,00	73,55	EUR	76 271,35	0,37
Produits Chimique					
ASM INTERNATIONAL NV	187,00	558,80	EUR	104 495,60	0,51
Electrique - Electronique					
ASML HOLDING NV	1 238,00	678,70	EUR	840 230,60	4,09
Electrique - Electronique					
ASR NEDERLAND NV	4 402,00	45,78	EUR	201 523,56	0,98
Assurances					
AXA SA	10 815,00	34,32	EUR	371 170,80	1,81
Assurances					
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	44 462,00	9,45	EUR	420 254,82	2,05
Banques et assurances					
BANCO BPM SPA	5 087,00	7,81	EUR	39 739,64	0,19
Banques et assurances					
BANCO SANTANDER SA	16 579,00	4,46	EUR	74 016,95	0,36
Banques et assurances					
BASF SE	2 193,00	42,46	EUR	93 114,78	0,45
Produits Chimique					

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	1 154,00	78,98	EUR	91 142,92	0,44
Machines et Véhicules					
BAYERISCHE MOTOREN WERKE-PRF	2 054,00	72,40	EUR	148 709,60	0,72
Machines et Véhicules					
BIOMERIEUX	2 331,00	103,50	EUR	241 258,50	1,17
Produits pharmaceutiques					
BNP PARIBAS	576,00	59,22	EUR	34 110,72	0,17
Banques et assurances					
BUREAU VERITAS SA	8 327,00	29,34	EUR	244 314,18	1,19
Services divers					
CAPGEMINI SE	1 942,00	158,15	EUR	307 127,30	1,49
Bureau					
CARREFOUR SA	17 022,00	13,73	EUR	233 712,06	1,14
Biens de consommation					
CONTINENTAL AG	442,00	64,82	EUR	28 650,44	0,14
Machines et Véhicules					
DASSAULT SYSTEMES SE	6 697,00	33,50	EUR	224 349,50	1,09
Ordinateurs logiciels					
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	32 992,00	6,18	EUR	203 758,59	0,99
Transports et matériel de transport					
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	12 983,00	28,89	EUR	375 078,87	1,83
Télécommunication					
E.ON SE	7 227,00	11,24	EUR	81 267,62	0,40
Distribution Energie					
ELIA GROUP SA/NV	255,00	74,40	EUR	18 972,00	0,09
Distribution Energie					
ENEL SPA	62 619,00	6,89	EUR	431 194,43	2,10
Distribution Energie					
ENGIE	609,00	15,31	EUR	9 323,79	0,05
Distribution Energie					
ENGIE SA	14 407,00	15,31	EUR	220 571,17	1,07
Distribution Energie					
ERSTE GROUP BANK AG	5 117,00	59,66	EUR	305 280,22	1,49
Banques et assurances					
ESSILORLUXOTTICA	276,00	235,60	EUR	65 025,60	0,32
Produits pharmaceutiques					
EURAZEO SE	3 164,00	71,95	EUR	227 649,80	1,11
Private equity					
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	3 145,00	44,16	EUR	138 883,20	0,68
Produits pharmaceutiques					
FRESENIUS SE & CO KGAA	2 850,00	33,54	EUR	95 589,00	0,47
Produits pharmaceutiques					
GEA GROUP AG	4 992,00	47,82	EUR	238 717,44	1,16
Machines et Véhicules					
GENERALI	11 333,00	27,27	EUR	309 050,91	1,50
Assurances					
HEIDELBERG MATERIALS AG	815,00	119,30	EUR	97 229,50	0,47

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Construction et matériaux de construction					
HENKEL AG & CO KGAA	3 216,00	74,40	EUR	239 270,40	1,16
Distribution - Commerce					
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	3 140,00	84,70	EUR	265 958,00	1,29
Distribution - Commerce					
HERMES INTERNATIONAL	225,00	2 322,00	EUR	522 450,00	2,54
Textiles et habillement					
IBERDROLA SA	8 307,00	13,30	EUR	110 483,10	0,54
Distribution Energie					
IMCD NV	1 681,00	143,50	EUR	241 223,50	1,17
Distribution - Commerce					
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	8 821,00	49,64	EUR	437 874,44	2,13
Distribution - Commerce					
INTESA SANPAOLO	112 933,00	3,86	EUR	436 260,18	2,12
Banques et assurances					
IPSEN	2 068,00	110,70	EUR	228 927,60	1,11
Produits pharmaceutiques					
JERONIMO MARTINS	12 541,00	18,45	EUR	231 381,45	1,13
Biens de consommation					
KBC GROUP NV	3 846,00	74,54	EUR	286 680,84	1,40
Banques et assurances					
KERRY GROUP PLC-A	1 309,00	93,25	EUR	122 064,25	0,59
Biens de consommation					
KLEPIERRE	7 859,00	27,80	EUR	218 480,20	1,06
Immobilier et logement					
KONINKLIJKE KPN NV	74 281,00	3,52	EUR	261 097,72	1,27
Télécommunication					
LEGRAND SA	2 863,00	94,04	EUR	269 236,52	1,31
Electrique - Electronique					
LOREAL	797,00	341,85	EUR	272 454,45	1,33
Produits pharmaceutiques					
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	860,00	635,50	EUR	546 530,00	2,66
Textiles et habillement					
MERCK KGAA	1 024,00	139,90	EUR	143 257,60	0,70
Produits pharmaceutiques					
MONCLER SPA	948,00	50,98	EUR	48 329,04	0,24
Distribution - Commerce					
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	115,00	487,10	EUR	56 016,50	0,27
Assurances					
NESTE OYJ	28 235,00	12,12	EUR	342 349,38	1,67
Distribution Energie					
POSTE ITALIANE SPA	17 261,00	13,62	EUR	235 094,82	1,14
Transports et matériel de transport					
PROSUS NV	10 591,00	38,35	EUR	406 164,85	1,98
Internet					
PRYSMIAN SPA	3 724,00	61,66	EUR	229 621,84	1,12
Valeurs industrielles diverses					

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PUBLICIS GROUPE	2 920,00	103,00	EUR	300 760,00	1,46
Publicité - Communication					
PUMA SE	1 144,00	44,36	EUR	50 747,84	0,25
Textiles et habillement					
RANDSTAD NV	4 503,00	40,71	EUR	183 317,13	0,89
Services divers					
RENAULT SA	3 551,00	47,05	EUR	167 074,55	0,81
Machines et Véhicules					
REXEL SA	2 547,00	24,60	EUR	62 656,20	0,30
Distribution - Commerce					
SANOFI	6 896,00	93,74	EUR	646 431,04	3,15
Produits pharmaceutiques					
SAP SE	5 079,00	236,30	EUR	1 200 167,70	5,84
Ordinateurs logiciels					
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3 102,00	240,90	EUR	747 271,80	3,64
Electrique - Electronique					
SCOUT24 SE	382,00	85,10	EUR	32 508,20	0,16
Internet					
SEB SA	637,00	87,50	EUR	55 737,50	0,27
Services divers					
SEB SA	27,00	87,50	EUR	2 362,50	0,01
Distribution - Commerce					
SIEMENS AG-REG	2 755,00	188,56	EUR	519 482,80	2,53
Valeurs industrielles diverses					
SOCIETE GENERALE SA	2 622,00	27,16	EUR	71 213,52	0,35
Banques et assurances					
SODEXO SA	2 984,00	79,55	EUR	237 377,20	1,16
Biens de consommation					
STMICROELECTRONICS NV	3 432,00	24,27	EUR	83 311,80	0,41
Electrique - Electronique					
STORA ENSO OYJ-R SHS	15 026,00	9,72	EUR	146 022,67	0,71
Industrie d'emballage et papier					
SYMRISE AG	1 156,00	102,65	EUR	118 663,40	0,58
Produits Chimique					
TELEPERFORMANCE	602,00	83,12	EUR	50 038,24	0,24
Bureau					
TENARIS SA	20 943,00	18,07	EUR	378 440,01	1,84
Valeurs industrielles diverses					
UNICREDIT SPA	6 597,00	38,52	EUR	254 149,43	1,24
Banques et assurances					
VINCI SA	2 842,00	99,74	EUR	283 461,08	1,38
Construction et matériaux de construction					
WOLTERS KLUWER	1 464,00	160,40	EUR	234 825,60	1,14
Services divers					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				253 069,44	1,23
OPCVM				253 069,44	1,23
OSTRUM SRI CASH M	24	10 544,56	EUR	253 069,44	1,23

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Instruments financiers à terme				1 959,10	0,01
Futures				-1 320,00	-0,01
EURO STOXX 50 - FUTURE 21/03/2025	4,00	4 881,00	EUR	-1 320,00	-0,01
Options				1 959,10	0,01
CALL AIR LIQUIDE SA 17/01/2025 164	5,00	0,22	EUR	110,00	-
CALL ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV 17/01/20	20,00	0,06	EUR	120,00	-
CALL COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 17/01/202	4,00	0,25	EUR	100,00	-
CALL ENEL SPA 16/01/2025 7	16,00	0,05	EUR	400,00	-
CALL FERRARI NV 16/01/2025 430	2,00	2,14	EUR	427,10	-
CALL SAFRAN SA 17/01/2025 230	2,00	0,05	EUR	10,00	-
CALL STMICROELECTRONICS NV 17/01/2025 25	18,00	0,44	EUR	792,00	-
Appels de marge				1 320,00	0,01
Créances				13 580,30	0,07
Dettes				-4 158,19	-0,02
Autres comptes financiers				5 957,56	0,03
TOTAL ACTIF NET			EUR	20 545 137,74	100,00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total		-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO STOXX 50 - FUTURE 21/03/2025	4.00	-	-1,320.00	195,240.00
Sous total		-	-1,320.00	195,240.00
Options				
CALL AIR LIQUIDE SA 17/01/2025 164	5.00	110.00	-	6,217.26
CALL ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV 17/01/2020	20.00	120.00	-	4,857.64
CALL COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 17/01/202	4.00	100.00	-	3,749.91
CALL ENEL SPA 16/01/2025 7	16.00	400.00	-	18,653.68
CALL FERRARI NV 16/01/2025 430	2.00	427.10	-	16,478.32
CALL SAFRAN SA 17/01/2025 230	2.00	10.00	-	690.25
CALL STMICROELECTRONICS NV 17/01/2025 25	18.00	792.00	-	16,993.53
Sous total		1,959.10	-	67,640.60
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		1,959.10	-1,320.00	262,880.60

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	20,527,798.97
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	639.10
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	20,857.86
Autres passifs (-)	4,158.19
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	20,545,137.74

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

Bilan actif

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations Nettes	–	–
Dépôts	–	–
Instruments financiers	23 019 349,36	19 923 476,34
Actions et valeurs assimilées	22 032 719,96	19 393 083,26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 032 719,96	19 393 083,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Titres de créances	–	–
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	–	–
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	–	–
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Titres d'organismes de placement collectif	863 372,20	186 753,28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	863 372,20	186 753,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	–	–
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	–	–
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	–	–
Autres organismes non européens	–	–
Opérations temporaires sur titres	120 243,20	318 454,80
Créances représentatives de titre reçus en pension	–	–
Créances représentatives de titres prêtés	–	–
Titres empruntés	–	–
Titres donnés en pension	–	–
Autres opérations temporaires	120 243,20	318 454,80
Instruments financiers à terme	3 014,00	25 185,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 014,00	25 185,00
Autres opérations	–	–
Autres Actifs : Loans	–	–
Autres instruments financiers	–	–
Créances	2 985,66	12 980,46
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	2 985,66	12 980,46
Comptes financiers	3 264,76	27 759,30
Liquidités	3 264,76	27 759,30
TOTAL DE L'ACTIF	23 025 599,78	19 964 216,10

Bilan passif

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres	–	–
Capital	22 299 044,67	19 620 899,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	–	–
Report à nouveau (a)	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	157 230,98	-353 259,78
Résultat de l'exercice (a,b)	565 257,96	669 636,86
Total capitaux propres		
(= Montant représentatif de l'actif net)	23 021 533,61	19 937 276,60
Instruments financiers	–	–
Opérations de cession sur instruments financiers	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–
Dettes représentatives de titres donnés en pension	–	–
Dettes représentatives de titres empruntés	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Dettes	3 910,14	4 497,43
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	3 910,14	4 497,43
Comptes financiers	156,03	22 442,07
Concours bancaires courants	156,03	22 442,07
Emprunts	–	–
TOTAL DU PASSIF	23 025 599,78	19 964 216,10

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 16/02/2024 42	99 889,46	–
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 17/03/2023 36	–	326 664,82
achat PUT EURO STOXX BANKS (SX7E) 20/01/2023 9	–	69 393,05
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières	–	–
Produits sur actions et valeurs assimilées	600 129,87	690 914,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	–	–
Produits sur titres de créances	–	–
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Produits sur instruments financiers à terme	–	–
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	364,39	56,22
Produits sur prêts	–	–
Autres produits financiers	–	–
TOTAL I	600 494,26	690 970,24
Charges sur opérations financières	–	–
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Charges sur instruments financiers à terme	–	–
Charges sur dettes financières	-565,38	-340,29
Autres charges financières	-6 896,47	-9 971,61
TOTAL II	-7 461,85	-10 311,90
Résultat sur opérations financières (I + II)	593 032,41	680 658,34
Autres produits (III)	–	–
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-26 095,69	-23 689,45
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	566 936,72	656 968,89
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 678,76	12 667,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	–	–
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	565 257,96	669 636,86

1. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les instruments financiers cotés sont évalués à la valeur boursière, coupons courus inclus (cours clôture jour). Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

- les OPCVM et FIA sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Titres de créances et assimilés négociables: à l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres:

- les prêts de titres, la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- les emprunts de titres, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- les collatéraux: s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation en annexe du rapport annuel de la liste des titres reçus et de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres.

La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures: cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options: cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC: ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme: réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme: ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux:

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services

• 0,25 % TTC maximum.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

• 0,06 % TTC maximum de l'actif net.

En l'absence de compte spécifique prévu par la réglementation, ces frais seront enregistrés dans la rubrique "autres charges financières" dans le compte de résultat.

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Evolution de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	19 937 276,60	22 231 273,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	900 875,76	1 036 135,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1 162 365,26	-725 254,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	657 964,32	529 724,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-355 157,53	-766 093,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	90 549,50	228 527,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-222 177,60	-328 625,50
Frais de transaction	-11 182,74	-19 958,86
Différences de change	705,38	1 701,06
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 623 107,46	-2 929 134,57
Différence d'estimation exercice N	3 606 600,34	983 492,88
Différence d'estimation exercice N-1	-983 492,88	-3 912 627,45
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-4 999,00	22 013,50
Différence d'estimation exercice N	-5 127,00	-128,00
Différence d'estimation exercice N-1	128,00	22 141,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	566 936,72	656 968,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	23 021 533,61	19 937 276,60

3. Compléments d'information

Complément d'information 1

	29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	–
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	–
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	–
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	–
Actions	–
Titres de taux	–
OPC	–
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	–
Swaps (en nominal)	–
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	–
Titres pris en pension	–
Titres empruntés	–

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	29/12/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	401
Nombre de titres rachetés	558
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	–
Commissions de rachat acquises à l'OPC	–
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	–
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	–

Frais de gestion

	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	26 095,69	0,12
Commissions de surperformance	–	–
Autres frais	–	–
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	–	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	2 985,66
TOTAL DES CREANCES	2 985,66
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	2 186,20
Autres créditeurs divers	1 723,94
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	3 910,14

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	–
Obligations indexées	–
Obligations convertibles	–
Titres participatifs	–
Autres Obligations et valeurs assimilées	–
Titres de créances	–
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	–
Bons du Trésor	–
Autres TCN	–
Autres Titres de créances	–
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	–
Autres actifs : Loans	–
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	–
Actions	–
Obligations	–
Autres	–
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	–
Actions	99 889,46
Autres	–
Autres opérations	
Taux	–
Actions	–
Autres	–

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	–	–	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–
Autres actifs: Loans	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	3 264,76
Passif				
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	156,03
Hors-bilan				
Opérations de couverture	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	–	–	–	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–	–
Autres actifs: Loans	–	–	–	–	–
Comptes financiers	3 264,76	–	–	–	–
Passif					
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–	–
Comptes financiers	156,03	–	–	–	–
Hors-bilan					
Opérations de couverture	–	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–	–

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	CHF	DKK
Actif				
Dépôts	–	–	–	–
Actions et valeurs assimilées	47 297,30	–	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–
Titres d'OPC	–	–	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–
Autres actifs: Loans	–	–	–	–
Autres instruments financiers	–	–	–	–
Créances	–	–	–	–
Comptes financiers	2 332,61	823,59	108,33	0,23
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	–	–	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–
Dettes	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	–
Hors-bilan				
Opérations de couverture	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	–	–
Résultat	565 257,96	669 636,86
Total	565 257,96	669 636,86
Affectation		
Distribution	–	–
Report à nouveau de l'exercice	–	–
Capitalisation	565 257,96	669 636,86
Total	565 257,96	669 636,86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	–	–
provenant de l'exercice N-1	–	–
provenant de l'exercice N-2	–	–
provenant de l'exercice N-3	–	–
provenant de l'exercice N-4	–	–

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice	157 230,98	-353 259,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	–	–
Total	157 230,98	-353 259,78
Affectation		
Distribution	–	–
Plus et moins-values nettes non distribuées	–	–
Capitalisation	157 230,98	-353 259,78
Total	157 230,98	-353 259,78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1 889,43	1 832,44	2 271,74	2 002,73	2 349,61
Actif net (en k EUR)	20 415,39	18 031,21	22 231,27	19 937,28	23 021,53
Nombre de titres					
Parts C	10 805	9 840	9 786	9 955	9 798
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	–	–	–	–	–
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	–	–	–	–	–
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	–	–	–	–	–
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	33,51	-60,23	207,57	-35,48	16,04
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	61,72	29,48	44,15	67,26	57,69

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Quantité	Cours	Devise	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				22 032 719,96	95,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				22 032 719,96	95,70
ABN AMRO BANK NV-CVA	6 083,00	13,59	EUR	82 667,98	0,36
ACCIONA SA	566,00	133,30	EUR	75 447,80	0,33
ACCOR SA	2 670,00	34,60	EUR	92 382,00	0,40
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	478,00	40,16	EUR	19 196,48	0,08
ADIDAS AG	1 346,00	184,16	EUR	247 879,36	1,08
ADP	278,00	117,20	EUR	32 581,60	0,14
AEGON LTD	8 461,00	5,25	EUR	44 403,33	0,19
AERCAP HOLDINGS NV	703,00	74,32	USD	47 297,30	0,21
AIRBUS SE	1 996,00	139,78	EUR	279 000,88	1,21
AIR LIQUIDE SA	1 662,00	176,12	EUR	292 711,44	1,27
AKZO NOBEL N.V.	1 678,00	74,82	EUR	125 547,96	0,55
ALLIANZ SE-REG	1 530,00	241,95	EUR	370 183,50	1,61
ALSTOM	2 507,00	12,18	EUR	30 535,26	0,13
AMADEUS IT GROUP SA	1 508,00	64,88	EUR	97 839,04	0,42
AMPLIFON SPA	1 512,00	31,34	EUR	47 386,08	0,21
AMUNDI SA	1 638,00	61,60	EUR	100 900,80	0,44
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	1 487,00	58,42	EUR	86 870,54	0,38
ARKEMA	565,00	103,00	EUR	58 195,00	0,25
ASM INTERNATIONAL NV	218,00	469,95	EUR	102 449,10	0,45
ASML HOLDING NV	1 728,00	681,70	EUR	1 177 977,60	5,12
ASSICURAZIONI GENERALI	9 760,00	19,11	EUR	186 464,80	0,81
AXA SA	7 666,00	29,49	EUR	226 070,34	0,98
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	15 076,00	8,23	EUR	124 015,18	0,54
BANCO SANTANDER SA	53 826,00	3,78	EUR	203 435,37	0,88
BANK OF IRELAND GROUP PLC	1 877,00	8,22	EUR	15 425,19	0,07
BASF SE	2 412,00	48,78	EUR	117 657,36	0,51
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	1 096,00	100,78	EUR	110 454,88	0,48
BEIERSDORF AG	196,00	135,70	EUR	26 597,20	0,12
BIOMERIEUX	1 306,00	100,60	EUR	131 383,60	0,57
BNP PARIBAS	5 034,00	62,59	EUR	315 078,06	1,37
BOUYGUES SA	1 662,00	34,12	EUR	56 707,44	0,25
BUREAU VERITAS SA	3 599,00	22,87	EUR	82 309,13	0,36
CAIXABANK SA	5 607,00	3,73	EUR	20 891,68	0,09
CAPGEMINI SE	617,00	188,75	EUR	116 458,75	0,51
CARREFOUR SA	5 934,00	16,57	EUR	98 296,71	0,43
CELLNEX TELECOM SA	2 055,00	35,66	EUR	73 281,30	0,32
CNH INDUSTRIAL NV	9 685,00	11,08	EUR	107 309,80	0,47
COMMERZBANK AG	7 647,00	10,76	EUR	82 281,72	0,36
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	777,00	66,66	EUR	51 794,82	0,22
COVESTRO AG	1 165,00	52,68	EUR	61 372,20	0,27
COVIVIO	1 027,00	48,68	EUR	49 994,36	0,22
CREDIT AGRICOLE SA	1 811,00	12,85	EUR	23 274,97	0,10
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	1 253,00	34,02	EUR	42 627,06	0,19
DANONE	4 911,00	58,68	EUR	288 177,48	1,25
DASSAULT AVIATION SA	91,00	179,20	EUR	16 307,20	0,07
DASSAULT SYSTEMES SE	3 131,00	44,23	EUR	138 499,79	0,60
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	1 513,00	10,21	EUR	15 455,30	0,07
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	2 157,00	12,36	EUR	26 669,15	0,12
DEUTSCHE BOERSE AG	551,00	186,50	EUR	102 761,50	0,45
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	1 792,00	8,05	EUR	14 422,02	0,06
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	13 417,00	21,75	EUR	291 819,75	1,27
DHL GROUP	4 812,00	44,85	EUR	215 000,00	0,95

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Quantité	Cours	Devise	Valeur actuelle	% Actif Net
DR ING HC F PORSCHE AG	177,00	79,90	EUR	14 142,30	0,06
DSM-FIRMENICH AG	357,00	92,00	EUR	32 844,00	0,14
E.ON SE	1 814,00	12,15	EUR	22 040,10	0,10
EDENRED	1 598,00	54,14	EUR	86 515,72	0,38
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	29 391,00	4,55	EUR	133 876,01	0,58
ELIA GROUP SA/NV	167,00	113,30	EUR	18 921,10	0,08
ELISA OYJ	1 528,00	41,87	EUR	63 977,36	0,28
ENDESA SA	7 372,00	18,46	EUR	136 087,12	0,59
ENEL SPA	10 680,00	6,73	EUR	71 876,40	0,31
ENGIE	14 205,00	15,92	EUR	226 115,19	0,98
ENI SPA	8 767,00	15,35	EUR	134 555,92	0,58
ERSTE GROUP BANK AG	1 988,00	36,73	EUR	73 019,24	0,32
ESSILORLUXOTTICA	972,00	181,60	EUR	176 515,20	0,77
EURAZEO SE	1 544,00	71,85	EUR	110 936,40	0,48
EUROFINS SCIENTIFIC	1 415,00	58,98	EUR	83 456,70	0,36
EURONEXT NV - W/I	1 258,00	78,65	EUR	98 941,70	0,43
EVONIK INDUSTRIES AG	3 976,00	18,50	EUR	73 556,00	0,32
FERRARI NV	553,00	305,20	EUR	168 775,60	0,73
FERROVIAL SE	1 442,00	33,02	EUR	47 614,84	0,21
FINECOBANK SPA	10 326,00	13,59	EUR	140 278,71	0,61
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	1 736,00	37,96	EUR	65 898,56	0,29
GALP ENERGIA SGPS SA	6 277,00	13,34	EUR	83 735,18	0,36
GECINA SA	912,00	110,10	EUR	100 411,20	0,44
GRIFOLS SA	6 037,00	15,46	EUR	93 301,84	0,41
HEIDELBERG MATERIALS AG	966,00	80,94	EUR	78 188,04	0,34
HEINEKEN HOLDING NV	169,00	76,60	EUR	12 945,40	0,06
HEINEKEN NV	1 000,00	91,94	EUR	91 940,00	0,40
HENKEL AG & CO KGAA	1 894,00	64,98	EUR	123 072,12	0,53
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	1 894,00	72,86	EUR	137 996,84	0,60
HERMES INTERNATIONAL	227,00	1 918,80	EUR	435 567,60	1,89
IBERDROLA SA	32 779,00	11,87	EUR	389 086,73	1,69
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	5 910,00	39,43	EUR	233 031,30	1,01
INFINEON TECHNOLOGIES AG	6 419,00	37,80	EUR	242 638,20	1,05
ING GROEP NV	11 112,00	13,53	EUR	150 300,91	0,65
INTESA SANPAOLO	58 640,00	2,64	EUR	155 014,84	0,67
JERONIMO MARTINS	6 039,00	23,04	EUR	139 138,56	0,60
KBC GROUP NV	1 325,00	58,72	EUR	77 804,00	0,34
KERING	389,00	399,00	EUR	155 211,00	0,67
KESKO OYJ-B SHS	3 563,00	17,93	EUR	63 866,78	0,28
KINGSPAN GROUP PLC	1 024,00	78,40	EUR	80 281,60	0,35
KLEPIERRE	3 256,00	24,68	EUR	80 358,08	0,35
KONE OYJ-B	494,00	45,16	EUR	22 309,04	0,10
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	1 441,00	26,02	EUR	37 487,62	0,16
KONINKLIJKE KPN NV	31 276,00	3,12	EUR	97 518,57	0,42
KONINKLIJKE PHILIPS NV	4 747,00	21,09	EUR	100 090,50	0,43
LEGRAND SA	1 837,00	94,10	EUR	172 861,70	0,75
LOREAL	1 511,00	450,65	EUR	680 932,15	2,96
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1 071,00	733,60	EUR	785 685,60	3,41
MEDIOBANCA SPA	4 289,00	11,21	EUR	48 058,25	0,21
MERCEDES-BENZ GROUP AG	2 922,00	62,55	EUR	182 771,10	0,79
MERCK KGAA	922,00	144,10	EUR	132 860,20	0,58
METSO CORP	1 153,00	9,17	EUR	10 573,01	0,05
MICHELIN (CGDE)	2 415,00	32,46	EUR	78 390,90	0,34
MONCLER SPA	2 628,00	55,70	EUR	146 370,60	0,64
MTU AERO ENGINES AG	173,00	195,25	EUR	33	

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Quantité	Cours	Devise	Valeur actuelle	% Actif Net
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	782,00	375,10	EUR	293 328,20	1,27
NEMETSCHEK AKT	1 143,00	78,48	EUR	89 702,64	0,39
NESTE OYJ	2 018,00	32,21	EUR	64 999,78	0,28
NEXI SPA	5 544,00	7,41	EUR	41 058,86	0,18
NN GROUP NV - W/I	825,00	35,75	EUR	29 493,75	0,13
NOKIA OYJ	11 082,00	3,05	EUR	33 822,26	0,15
OMV AG	1 019,00	39,77	EUR	40 525,63	0,18
ORANGE	4 423,00	10,30	EUR	45 574,59	0,20
ORION OYJ-CLASS B	1 170,00	39,27	EUR	45 945,90	0,20
PERNOD RICARD SA	607,00	159,75	EUR	96 968,25	0,42
POSTE ITALIANE SPA	9 705,00	10,28	EUR	99 718,88	0,43
PROSUS NV	8 794,00	26,98	EUR	237 306,09	1,03
PRYSMIAN SPA	1 629,00	41,17	EUR	67 065,93	0,29
PUBLICIS GROUPE	2 365,00	84,00	EUR	198 660,00	0,86
PUMA SE	761,00	50,52	EUR	38 445,72	0,17
QIAGEN N.V.	1 915,00	39,40	EUR	75 451,00	0,33
RANDSTAD NV	1 390,00	56,72	EUR	78 840,80	0,34
RATIONAL AG	43,00	699,50	EUR	30 078,50	0,13
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	937,00	48,83	EUR	45 753,71	0,20
REDEIA CORP SA	6 815,00	14,91	EUR	101 611,65	0,44
REMY COINTREAU	308,00	115,00	EUR	35 420,00	0,15
RENAULT SA	2 985,00	36,91	EUR	110 161,43	0,48
REPSOL SA	8 864,00	13,45	EUR	119 220,80	0,52
SAFRAN SA	1 406,00	159,46	EUR	224 200,76	0,97
SANOFI	5 328,00	89,76	EUR	478 241,28	2,08
SAP SE	5 120,00	139,48	EUR	714 137,60	3,10
SARTORIUS AG-VORZUG	127,00	333,20	EUR	42 316,40	0,18
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	111,00	239,50	EUR	26 584,50	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2 748,00	181,78	EUR	499 531,44	2,17
SEB SA	501,00	113,00	EUR	56 613,00	0,25
SIEMENS AG-REG	3 527,00	169,92	EUR	599 307,84	2,60
SIEMENS ENERGY AG	3 349,00	12,00	EUR	40 188,00	0,17
SIEMENS HEALTHINEERS AG	265,00	53,10	EUR	14 071,50	0,06
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	1 670,00	35,88	EUR	59 919,60	0,26
SNAM SPA	4 330,00	4,66	EUR	20 156,15	0,09
SOCIETE GENERALE SA	1 048,00	24,02	EUR	25 178,20	0,11
SODEXO SA	1 060,00	99,62	EUR	105 597,20	0,46
SOLVAY SA	1 067,00	27,73	EUR	29 587,91	0,13
STELLANTIS NV	7 727,00	21,15	EUR	163 426,05	0,71
STMICROELECTRONICS NV	3 470,00	45,24	EUR	157 000,15	0,68
STORA ENSO OYJ-R SHS	6 198,00	12,53	EUR	77 629,95	0,34
SYENSQO SA	1 067,00	94,26	EUR	100 575,42	0,44
SYMRISE AG	1 141,00	99,64	EUR	113 689,24	0,49
TELECOM ITALIA SPA	271 905,00	0,29	EUR	79 994,45	0,35
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	33 309,00	2,35	EUR	78 342,77	0,34
TELEFONICA SA	15 892,00	3,53	EUR	56 162,33	0,24
TELEPERFORMANCE	224,00	132,05	EUR	29 579,20	0,13
TENARIS SA	2 520,00	15,74	EUR	39 677,40	0,17
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	16 503,00	7,55	EUR	124 663,66	0,54
THALES SA	335,00	133,95	EUR	44 873,25	0,19
TOTALENERGIES SE	8 422,00	61,60	EUR	518 795,20	2,25
Sur garantie - TOTALENERGIES SE	-1 952,00	61,60	EUR	-120 243,20	-0,52
UMICORE	2 741,00	24,90	EUR	68 250,90	0,30
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	1 088,00	66,92	EUR	72 808,06	0,32
UNICREDIT SPA	4 653,00	24,57	EUR	114	

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Quantité	Cours	Devise	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	3 221,00	25,81	EUR	83 134,01	0,36
UPM-KYMMENE OYJ	3 173,00	34,06	EUR	108 072,38	0,47
VALEO	5 076,00	13,91	EUR	70 632,54	0,31
VEOLIA ENVIRONNEMENT	6 515,00	28,56	EUR	186 068,40	0,81
VERBUND AG	355,00	84,05	EUR	29 837,75	0,13
VINCI SA	1 315,00	113,70	EUR	149 515,50	0,65
VIVENDI SE	9 534,00	9,68	EUR	92 250,98	0,40
VOESTALPINE AG	431,00	28,56	EUR	12 309,36	0,05
VOLKSWAGEN AG	122,00	118,45	EUR	14 450,90	0,06
VOLKSWAGEN AG-PREF	266,00	111,80	EUR	29 738,80	0,13
VONOVIA SE	764,00	28,54	EUR	21 804,56	0,09
WARTSILA OYJ ABP	4 559,00	13,12	EUR	59 836,88	0,26
WENDEL	194,00	80,65	EUR	15 646,10	0,07
WOLTERS KLUWER	1 193,00	128,70	EUR	153 539,10	0,67
WORLDLINE SA - W/I	1 511,00	15,67	EUR	23 677,37	0,10
ZALANDO SE	1 388,00	21,45	EUR	29 772,60	0,13
Titres d'OPC				863 372,20	3,75
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays					
Etats membres de l'Union européenne				863 372,20	3,75
LBPAM TRESORERIE-M	85	10 157,32	EUR	863 372,20	3,75
Opérations temporaires sur titres				120 243,20	0,52
Autres Opérations temporaires				120 243,20	0,52
Sur garantie - TOTALENERGIES SE	1 952,00	61,60	EUR	120 243,20	0,52
Instruments financiers à terme				3 014,00	0,01
Options				3 014,00	0,01
PUT EURO STOXX 50 - OPTION 16/02/2024 42	22,00	13,70	EUR	3 014,00	0,01
Créances				2 985,66	0,01
Dettes				-3 910,14	-0,02
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				3 108,73	0,01
TOTAL ACTIF NET			EUR	23 021 533,61	100,00

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR AVENIR EURO (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 9695007D9M6MH8IHMB34

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 35% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(MSCI EMU dividendes nets réinvestis)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>8</td><td>7.91</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	8	7.91			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	8	7.91								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence sur les indicateurs spécifiques suivants : - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Droits Humains : L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Empreinte carbone</td><td>52.78 tCO2/M€ investi</td><td>60.34 tCO2/M€ investi</td></tr><tr><td>Droits Humains</td><td>100.00 %</td><td>94.68 %</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Empreinte carbone	52.78 tCO2/M€ investi	60.34 tCO2/M€ investi	Droits Humains	100.00 %	94.68 %
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Empreinte carbone	52.78 tCO2/M€ investi	60.34 tCO2/M€ investi								
Droits Humains	100.00 %	94.68 %								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 35% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 76,8% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.									

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.78	7.82
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.81	7.89

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>67.95 tCO2/M€ investi</i>	<i>72.63 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>81.17 tCO2/M€ investi</i>	<i>105.24 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	<i>68.73 %</i>	<i>71.29 %</i>

Valeur Comparable	67.65 %	67.65 %
-------------------	---------	---------

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	68,38%	55,05%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷ ;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

☐ Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	5,84%	Allemagne
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	4,09%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	3,64%	France
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	3,15%	France

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,66%	France
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,54%	France
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	2,53%	Allemagne
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SQ EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,13%	Espagne
INTESA SANPAOLO IM EUR	Actions	Finance	2,12%	Italie
ENEL SPA IM EUR	Actions	Services aux Collectivités	2,1%	Italie
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA SQ EUR	Actions	Finance	2,05%	Espagne
PROSUS NV NA EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	1,98%	Pays-Bas
TENARIS SA IM EUR	Actions	Matériaux	1,84%	Luxembourg
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Actions	Services de Communication	1,83%	Allemagne
AXA SA FP EUR	Actions	Finance	1,81%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 99,92%.

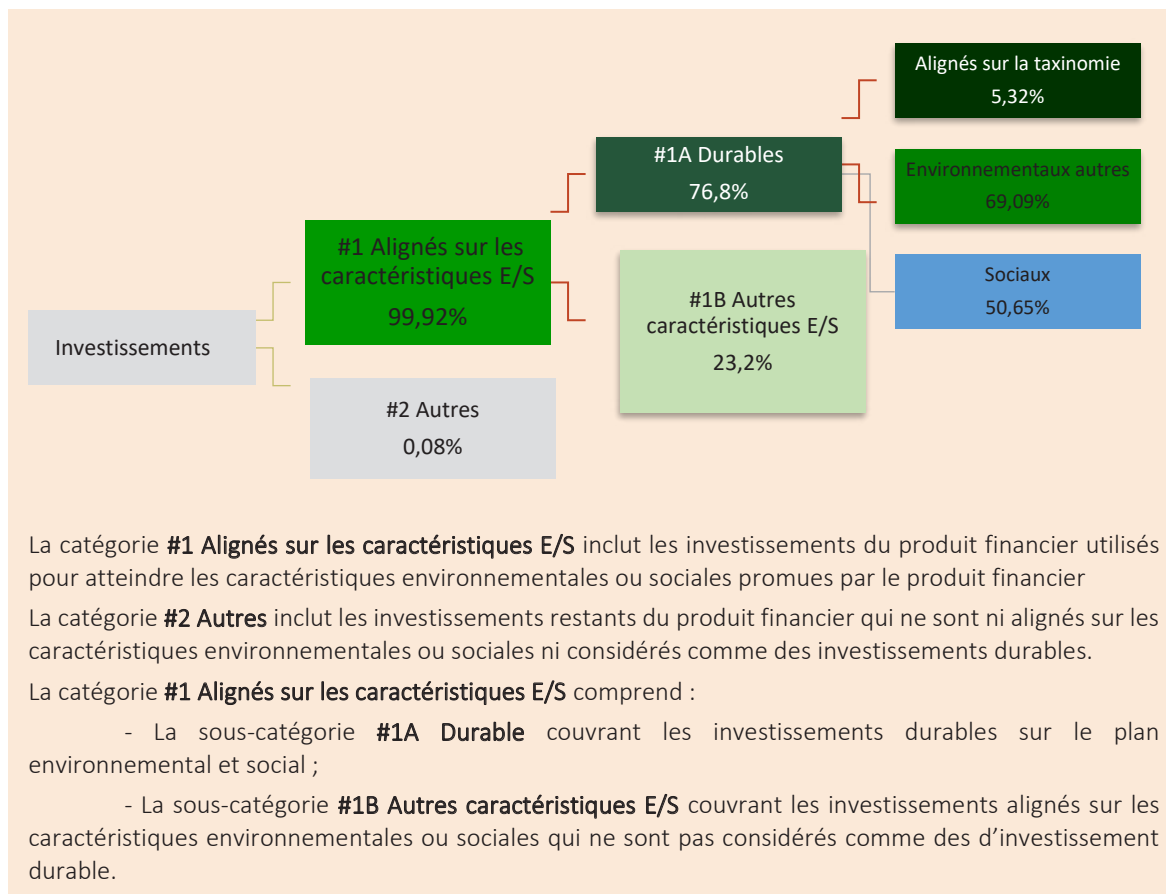
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 35% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 76,8% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 69,09% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 50,65% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 5,32% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 98,69% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	1,67%
Matériaux	6,56%
Industrie	18,75%
Consommation discrétionnaire	14,22%
Biens de consommation de base	6,64%
Santé	7,59%
Finance	19,56%

investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Technologie de l'information	13,43%
Services de communication	4,72%
Services aux collectivités	4,49%
Immobilier	1,06%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 1,31% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	1,31%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 4,6% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

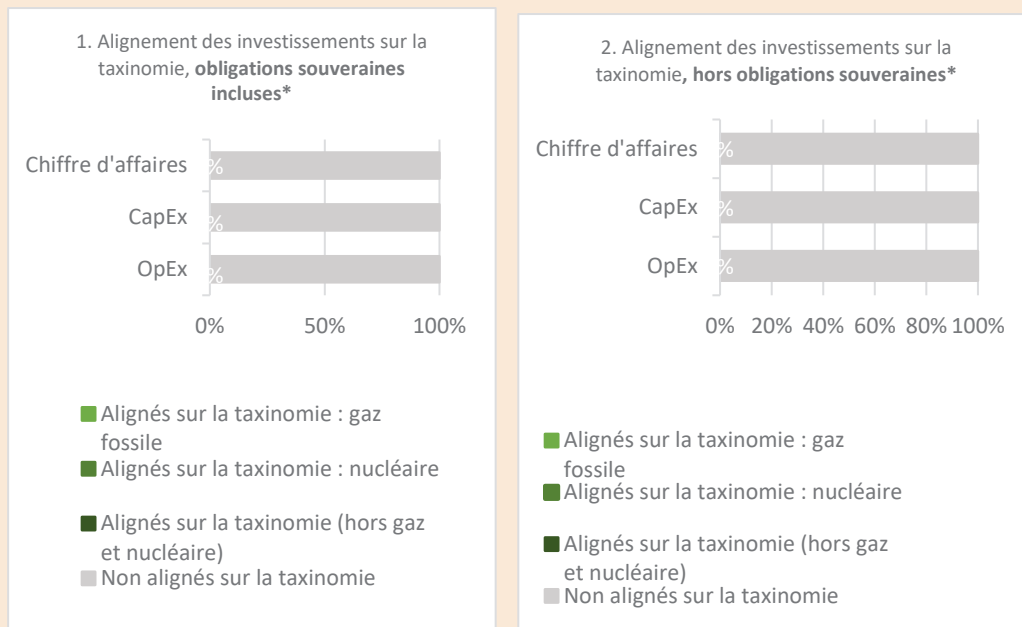
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,06% % et 2,36% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 69,09% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 50,65% au 31/12/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,08% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement LBPAM ISR AVENIR EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement
LBPAM ISR AVENIR EURO
36, quai Henri IV - 75004 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement LBPAM ISR AVENIR EURO

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR AVENIR EURO constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 29/04/2025 16:09:31

Amaury Couplez
Associé